

SAINT-MARCEL
Réunion du Conseil Municipal du 30 mai 2022 à 19 h 00

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 mai 2022, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES

Travaux de plantation d'arbres et d'arbustes du sentier dit « Sentier Joséphine » – Demande de subvention → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Département de Saône-et-Loire, au titre du dispositif « Chèque-arbre 71 », à hauteur de 2 000 €.

Étude de faisabilité pour la réhabilitation / extension de la mairie de Saint-Marcel – Demande de subvention → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté, au titre du dispositif « Rénovation de bâtiment à basse consommation d'énergie - « EFFILOGIS » - phase « audit » - « programmation » », à hauteur de 25 000 €.

Tarifs activité « Raid Family Express » – Direction Enfance-Jeunesse-Famille → Le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour l'activité « Raid Family Express » qui se déroulera les 11 et 12 août 2022 dans la région de Baume-les-Messieurs.

Cession d'une console de la salle de spectacle municipale "Le Réservoir" → Le Conseil Municipal a accepté la cession de la console MIDAS VERONA 400 en Fly Touring, à l'association Collectif La Méandre, pour un montant de 1 500 € TTC.

Produits irrécouvrables → Le Conseil Municipal a décidé de décharger le Trésorier Municipal de sa responsabilité dans le recouvrement de titres de recettes et a reconnu, comme irrécouvrable le montant de 64,30 € (Budget Principal).

ADMINISTRATION GENERALE

Convention de mise à disposition de minibus aux associations locales – Renouvellement → La commune met à disposition des associations locales des minibus pour effectuer leurs déplacements. A ce titre, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des minibus définissant les modalités d'utilisation de ces véhicules.

DIRECTION ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLE

Projet « Raid Family Express » - Demande de subvention → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 3364 € (1760 € concernant la subvention de fonctionnement et 1604 € pour la subvention d'investissement), en faveur de l'action "Raid Family Express".

Carnets Atouts-Jeunes → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le renouvellement de ce dispositif et a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions avec l'ensemble des partenaires.

CULTURE

Convention de partenariat avec la SAS Pass Culture → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la mise en œuvre du dispositif Pass Culture et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec SAS Pass Culture.

PERSONNEL COMMUNAL

Comité Social Territorial – Fixation du nombre de représentants du personnel et paritarisme → Le Conseil Municipal a fixé à quatre, le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité Social Territorial (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ; a décidé le maintien du paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, a décidé le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité et a décidé de ne pas créer de formation spécialisée au sein du Comité Social Territorial,

Modification du tableau des emplois : Le Conseil Municipal a décidé d'apporter des modifications au tableau des emplois, pour les raisons suivantes :

1. Afin d'anticiper le départ en retraite d'un agent du service des Ressources Humaines, il convient de créer un emploi pour assurer son remplacement. Cet emploi est ouvert aux grades suivants :

- Attaché principal à temps complet
- Attaché à temps complet
- Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet
- Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet
- Rédacteur à temps complet

2. Suite au départ par voie de mutation d'un agent du service Culture, il convient de pourvoir à son remplacement. Cet emploi est ouvert aux grades suivants :

- Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet
- Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet
- Rédacteur à temps complet
- Assistant de conservation du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet
- Assistant de conservation du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps complet
- Assistant de conservation du patrimoine à temps complet
- Animateur principal 1^{ère} classe à temps complet
- Animateur principal 2^{ème} classe à temps complet
- Animateur à temps complet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h00 .

Maire,
Raymond BURDIN